



**HAL**  
open science

## Riches et pauvres en Ile-de-France : formes et sens des voisinages

Jean-Christophe François, Thérèse Saint-Julien, Antonine Ribardière, Hélène Mathis

► **To cite this version:**

Jean-Christophe François, Thérèse Saint-Julien, Antonine Ribardière, Hélène Mathis. Riches et pauvres en Ile-de-France : formes et sens des voisinages. Thérèse Saint-Julien; Renaud Le Goix. La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités, Belin, pp.113-137, 2007, 978-2-7011-4486-3. hal-02568448

**HAL Id: hal-02568448**

**<https://hal.science/hal-02568448>**

Submitted on 9 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 5

### **RICHE ET PAUVRES EN ILE-DE-FRANCE : formes et sens des voisinages**

*Jean-Christophe FRANÇOIS, Hélène MATHIAN,  
Antonine RIBARDIÈRE, Thérèse SAINT-JULIEN*



Référence du chapitre :

Jean-Christophe François, Hélène Mathian, Thérèse Saint-Julien, Antonine Ribardière, « Riches et pauvres en Ile de France : formes et sens des voisinages », in Saint-Julien T., Le Goix R. (dir.), La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités, Paris, Belin, p. 113-137.

Ce chapitre évoque les disparités territoriales engendrées en Ile-de-France par les inégalités des revenus des ménages. Il s'agit d'éclairer la manière dont se tissent les différenciations des revenus des ménages résidants à différents échelons géographiques et d'analyser les liens entre les positions sociales des ménages résidants et cette structuration de l'espace régional. Il se place donc dans la lignée des travaux d'écologie urbaine qui visent à comprendre les différenciations socio-spatiales dans les villes. A propos de l'Ile-de-France, celles-ci ont suscité des travaux très nombreux parmi lesquels ceux de N. TABARD, C. RHEIN ou encore, E. PRÉTECEILLE retiennent ici l'attention. On doit à N. TABARD (1993 ; 2002) une série de travaux très approfondis qui visent à cerner, tant à l'échelon francilien, qu'à celui de l'ensemble du territoire français, les disparités territoriales des inégalités socio-économiques, en combinant à la fois pour décrire la personne de référence des ménages, son sexe, sa profession, la branche d'activité économique de l'entreprise qui l'emploie et enfin, son statut. Cet auteur (2002) a parallèlement étudié les liens entre ces disparités territoriales et celles engendrées par la répartition des équipements. De son côté, C. RHEIN (2000) s'est employée à souligner la résistance en Ile-de-France d'un schéma de polarisation sociale qu'elle juge exceptionnel par sa force et par sa stabilité, s'attachant en particulier à évaluer les effets de composition socio-démographique des ménages sur cette résistance. Travaillant à l'échelon des quartiers IRIS, E. PRÉTECEILLE (2003) a quant-à-lui tenté de répondre à la question, à juste titre débattue, d'une hypothétique aggravation de la dualisation des sociétés métropolitaines. Il apporte à cette question une réponse approfondie, bien argumentée, et particulièrement nuancée.

Notre propos vient compléter ces travaux sur deux points. On choisit d'aborder la question des inégalités socio-spatiales à travers les disparités territoriales de la richesse des ménages et plus spécialement, de leur niveau de vie, afin de comprendre jusqu'à quel point ces disparités territoriales se tissent dans la dépendance des inégalités socio-spatiales. De plus, on explore les effets des échelons territoriaux de référence dans les constructions qui se bâtissent autour de la question des ségrégations socio-spatiales (Encadré 4.1).

La commune est considérée comme une entité que différencient des revenus par unité de consommation des ménages résidants, des concentrations relatives plus ou moins grandes de riches et de pauvres ou de ménages aux niveaux de vie moyens, eux-mêmes plus ou moins différenciés. La diversité régionale des situations communales est donc vue à travers les différenciations internes des niveaux de vie des résidants, mesurés par rapport au profil régional. On introduit ici la notion de « niveau de vie » qui est la plus proche d'une mesure du revenu par unité de consommation à la réserve près cependant, que la part des revenus non imposables émanant de tous les dispositifs de redistribution sociale n'est pas prise en compte<sup>1</sup>. Sur cette base, une typologie des communes franciliennes est élaborée. Elle débouche sur deux interrogations : la première est relative aux composantes sociales qui sous tendent l'architecture territoriale régionale des inégalités de niveaux de vie ; la seconde porte sur les caractéristiques sociales des populations résidentes qui rendent compte de la diversité des situations communales à l'intérieur d'un même type de profils de niveaux de vie des ménages résidants.

Enfin les discriminations territoriales des structures de niveaux de vie des ménages résidants identifiées à l'échelon communal sont désagrégées à l'échelon infracommunal des quartiers IRIS, que nous assimilons ici à un échelon de la vie de voisinage et de l'action municipale.

---

<sup>1</sup> Dans le fil du texte, on emploiera indifféremment le terme de niveau de vie ou de revenu des ménages, il s'agit dans tous les cas de revenu par unité de consommation.

### **Encadré 5.1** — *Les sources des données: la base FILOCOM et les revenus par unité de consommation ou « niveaux de vie » des ménages*

Les disparités intercommunales de revenus sont mesurées à partir de la base Filocom (MELT), établie à partir des revenus annuels nets imposables des ménages. Cette base permet, entre autres, de connaître la répartition des ménages de chaque commune en dix classes de revenu, qui correspondent aux déciles franciliens de revenu. Il est donc possible de caractériser simultanément les disparités de revenus à l'échelon communal ainsi que cette disparité infracommunale, sur la base des déciles régionaux de revenus.

Les indicateurs ici retenus sont les revenus des ménages par « unité de consommation » : les disparités de revenus des ménages sont appréciées différemment selon l'unité statistique à laquelle on rapporte le revenu. On peut rapporter le revenu au ménage lui-même, c'est-à-dire à la cellule d'habitation et de consommation de base. On peut aussi tenir compte du nombre de personnes qui se le partagent, de leur âge voire de leur situation familiale. Le revenu « par personne » ne tient pas compte des économies réalisées par le partage d'un même logement. Ces « économies d'échelle » sont prises en compte dans une troisième option dans laquelle le revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. C'est cette mesure du revenu « par unité de consommation » qui a été retenue dans cette étude. Dans la suite du texte, si l'expression ménage est utilisée, elle doit être entendue au sens d'unité de consommation.

Chaque commune est caractérisée par la répartition de ses ménages en dix classes de revenus. Les bornes de ces dix classes correspondent aux déciles de revenu de l'ensemble des ménages d'Ile-de-France. La répartition des ménages d'une commune donnée dans ces dix classes de revenus offre une image de la position des ménages de la commune sur une échelle de la répartition des ménages franciliens. Elle donne une idée de la pauvreté ou de la richesse des ménages de cette commune, relativement au cadre régional de référence.

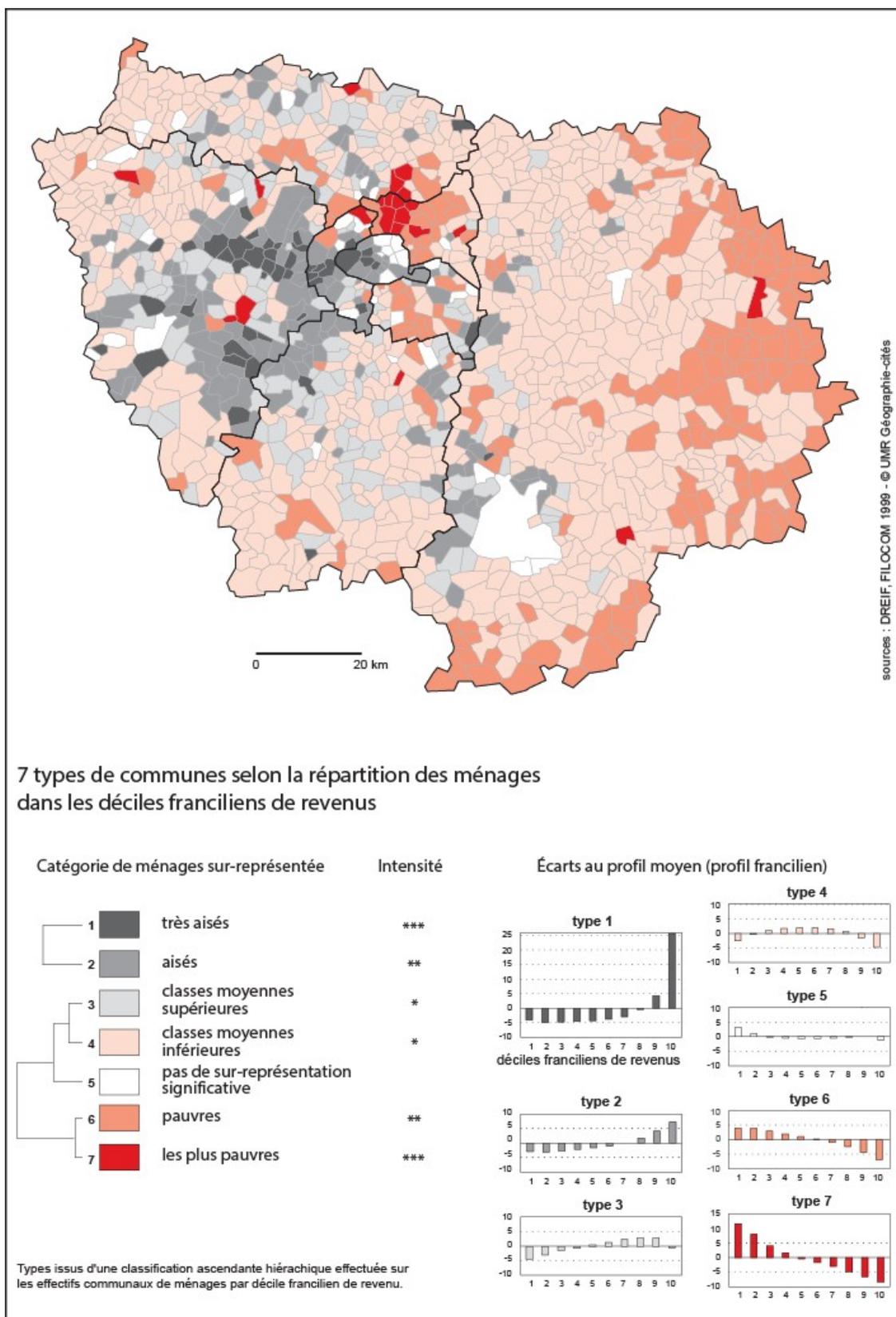
**Tableau 5.1**— *Bornes supérieures des déciles de revenus par unité de consommation des ménages en Ile-de-France en 1999*

	1 <sup>er</sup> décile	2 <sup>e</sup> décile	3 <sup>e</sup> décile	4 <sup>e</sup> décile	5 <sup>e</sup> décile	6 <sup>e</sup> décile	7 <sup>e</sup> décile	8 <sup>e</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile	10 <sup>e</sup> décile
En Francs	25 136	40 963	53 884	66 751	78 648	91 576	107 994	131 103	175 879	> 175 879
En euros	3 838	6 254	8 227	10 191	12 007	13 981	16 488	20 016	26 852	> 26 851

## **1. LES DISPARITÉS INTERCOMMUNALES DES NIVEAUX DE VIE DES MÉNAGES RÉSIDANTS**

L'image synthétisant les disparités de l'espace francilien liées aux différentiels des niveaux de vie des ménages résidants à l'échelon communal est avant tout celle d'un continuum, sur lequel les communes prennent position: de celles qui concentrent le plus de revenus très élevés à celles qui concentrent le plus de revenus très bas. Ce continuum est parfaitement résumé par les sept types de communes construits à partir des distributions des ménages de chaque commune dans les déciles franciliens de revenus. A chacun des types correspond un profil spécifique de distribution des revenus par unité de consommation. (Figure 5.1). L'architecture régionale, que restitue la cartographie de ces types, s'inscrit dans un modèle territorial radio-concentrique. Bien que connue dans certains de ses traits, elle n'en enrichit pas moins la perception que l'on peut avoir des différences intercommunales de revenus.

**Figure 5.1** — *Types de communes en fonction des inégalités des revenus des ménages résidents en 1999*



Trois sous-ensembles de communes se distinguent nettement. Le premier regroupe des types de communes spécialisées dans la résidence des ménages aisés. Le deuxième sous-

ensemble rassemble des types de communes moins éloignées du profil régional des revenus et qui se distinguent par des combinaisons différentes de sur-représentations dans les déciles intermédiaires. Le troisième enfin, regroupe deux types de communes les plus pauvres. L'image de l'espace social, que restituent les disparités intercommunales de revenus, renvoie globalement à une organisation sectorielle déjà connue, opposant les beaux quartiers de l'ouest parisien et leurs prolongements en périphérie, aux communes populaires du nord et de l'est de l'agglomération. Au-delà de cette confirmation, on met en évidence un vaste espace des « ménages aux revenus moyens » qui ceinture presque complètement l'agglomération, des marges orientales de la Seine-et-Marne très nettement singulières et enfin, dans la petite couronne, des contacts brutaux entre les zones compactes de richesse et de pauvreté.

### **1.1. Les communes spécialisées dans la résidence des ménages aisés**

A l'ouest de la région apparaît un premier bloc de communes, relativement compact et développé à partir des beaux quartiers parisiens. Il rassemble 216 communes spécialisées dans la résidence des ménages aisés, soit seulement 17 % des communes de la région, pour 28 % des ménages et environ 40 % de la masse des revenus par unité de consommation. Cet ensemble se subdivise en deux. Le premier groupe, dit *spécialisé dans la résidence des ménages très aisés* (type1), concentre 5 % des ménages de la région dans 46 communes. Son profil type se caractérise par une très forte concentration de ménages dans le décile le plus élevé (revenu par unité de consommation dépassant 27 000 euros), tandis que les ménages gagnant moins que 15 000 euros sont, en proportion, beaucoup moins représentés (en moyenne 5 % de moins que dans toute la région). Les communes de ce type sont presque exclusivement localisées dans les Yvelines, y bénéficiant d'un environnement lui-même favorisé. Ce dernier constitue un second groupe de communes spécialisées dans la *résidence des ménages aisés* mais à un degré moindre que les communes du type précédent (type 2). Ces 170 communes concentrent en moyenne près d'un tiers de leurs ménages dans les deux derniers déciles, (plus de 20 000 euros par unité de consommation). Au total, 33 % des ménages franciliens des 3 déciles de revenus les plus élevés vivent dans des communes de ce type contre seulement 16 % des 3 déciles de revenus les plus bas. Ces communes sont particulièrement concentrées dans le quart sud-ouest de la région, sur les périphéries immédiates du secteur où sont localisées les communes du type précédent, contribuant ainsi à façonner une zone vaste et cohérente. On trouve aussi ce type de communes le long d'un axe nord-sud suivant la vallée de la Seine et, pour quelques-unes, au nord, du Lac d'Enghien jusqu'aux hauteurs boisées de Montmorency, et jusqu'au Val d'Oise. Plus isolées, elles correspondent aux banlieues aisées des centres urbains secondaires de la périphérie, tels Meaux ou Mantes par exemple, à moins qu'elles ne fassent figure d'isolats dans un environnement nettement moins favorisé.

### **1.2. Les communes spécialisées dans la résidence des ménages pauvres**

A l'opposé de ce premier ensemble, et constituant en quelque sorte son pendant, un peu moins extrême toutefois, on trouve un ensemble de *communes spécialisées dans la résidence des ménages aux niveaux de vie les plus bas*. Cet ensemble peut être lui-même subdivisé en deux groupes. Dans le premier, 21 communes ont une distribution des revenus par unité de consommation dans laquelle les déciles les plus pauvres sont très sur-représentés (type 7). Ce groupe concentre respectivement 22 et 18 % de ses ménages de la région relevant des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> déciles (moins de 6200 euros par unité de consommation). Pourtant, bien que façonnées par cette concentration des plus pauvres, ces communes sont en position moins extrême que ne le sont celles spécialisées dans la résidence des ménages les plus riches. En effet, la frange inférieure des classes moyennes (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> déciles, revenus entre 6 200 et 10 200 euros par unité de consommation) y est, elle aussi, sur-représentée, contribuant localement à une relative

diversité sociale. C'est donc plutôt la quasi-absence des ménages les plus riches qui est un signal très fort (moins 2 % des résidents de ces communes). Au total, 5 % des ménages de l'Ile-de-France résident dans ces communes qui concentrent moins de 3 % de la masse des revenus de la région. Celles-ci, très tôt industrialisées, sont surtout localisées en proche banlieue nord, dans l'ouest de la Seine Saint-Denis, et jusqu'aux confins du Val-d'Oise au nord, et des Hauts-de-Seine à l'ouest. Ce type concerne aussi quelques communes de la vallée de la Seine, dont l'urbanisation a coïncidé avec la dernière en date des vagues d'industrialisation, et quelques autres enfin qui, jadis industrielles, restent plus isolées dans un environnement périurbain.

Un second groupe réunit 190 communes moins pauvres, la concentration relative des ménages aux niveaux de vie les plus bas y étant plus faible et l'exclusion des plus riches un peu moins marquée (type 6). Ainsi, avec près de 20 % des ménages franciliens, les communes de ce groupe ne concentrent qu'environ 13 % du revenu régional. Elles n'accueillent pourtant qu'un peu plus de 25 % des plus pauvres de la région (du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> déciles, soit moins de 8 200 euros), et abritent 10 % des plus riches (du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> déciles, soit plus de 20 000 euros). Comme les deux groupes de communes « aisées » et « très aisées », ces deux derniers groupes s'organisent en un noyau constitué des communes les plus pauvres, entouré de communes un peu moins spécialisées, ce qui confère à ce secteur nord une compacité remarquable. Quelques communes de ce type, plus éloignées de cet épicycle de la pauvreté métropolitaine, forment des îlots ou agglomérats plutôt isolés dans la zone périurbaine des communes à profil de revenus peu spécialisé. En relation avec les espaces ruraux conservés sur les marges de l'aire urbaine, aux limites orientales de la Seine-et-Marne, les communes de ce type renvoient à des réalités socio-spatiales autres.

En petite couronne, la brutalité des contacts entre ces deux secteurs socialement opposés est à peine tempérée par un mince cordon de communes « à forte diversité sociale interne ». En grande couronne où les densités sont plus faibles, l'espace moins rare et la concurrence spatiale entre groupes sociaux moins vive, les contacts brutaux sont beaucoup plus rares.

### **1.3. Les communes spécialisées dans la résidence des ménages aux revenus moyens**

Majoritaires (67 %), les communes spécialisées dans la résidence des ménages aux revenus moyens rassemblent près de la moitié des ménages franciliens. Cet ensemble, qui partage une même concentration des ménages sur les déciles médians de revenus, peut être décomposé en trois types, lesquels traduisent toute la complexité de ce tissu territorial interstitiel entre communes aux profils extrêmes.

161 communes, plutôt *spécialisées dans la résidence des ménages aux niveaux de vie moyens-supérieurs* (type 3) rassemblent quelques 9 % des ménages et des revenus de la région. D'une diversité sociale relative plus forte, ces communes sont à rapprocher de celles du type spécialisé dans la résidence des ménages aisés (type 2), tant par leur profil (sous-représentations des déciles des plus faibles revenus et sur-représentations graduelles du 5<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> déciles), que par leur localisation. Version édulcorée, réinterprétée « à la baisse » du modèle résidentiel des communes dites *aisées*, ces communes se trouvent surtout dans le voisinage immédiat du secteur sud-ouest des communes *aisées*, venant même combler certaines des discontinuités internes de ce dernier. Elles en soulignent aussi la diffusion en direction du sud-est.

Avec plus de la moitié des communes de l'Ile-de-France, mais à peine un quart des ménages de la région, et moins d'un cinquième de la masse des revenus, une deuxième classe de communes apparaît spécialisée dans la *résidence des ménages aux revenus moyens-inférieurs* (type 4). Une légère sur concentration dans les déciles centraux (du 3<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup>, soit

entre 6 200 et 20 000 euros), et un déficit des quatre déciles extrêmes rend ces communes très représentatives d'un modèle résidentiel des espaces périurbains, aussi peu attractives pour les plus pauvres que pour les plus riches. Ce modèle, très rare en petite couronne, est omniprésent en Seine-et-Marne, et fréquent dans l'Essonne, dans une grande part du Val-d'Oise, et sur marges occidentales des Yvelines.

Une dernière classe (type 5) rassemble 41 communes dont les ménages ne se concentrent relativement dans aucune tranche particulière de revenus. Au total, ces communes ne correspondent qu'à 15 % des ménages et de la masse des revenus de la région. En position d'isolats, surtout dans les parties centrales de l'agglomération, elles jouent plus généralement le rôle d'espaces « tampons » entre zones des communes de résidence des ménages aisés et très aisés, et zones plus spécialement « dédiées » à la résidence des ménages pauvres et très pauvres.

## **2. LES NIVEAUX DE VIE ET LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES POPULATIONS COMMUNALES**

L'architecture spatiale qui découle de l'analyse des inégalités de revenus des ménages à l'échelon communal rappelle des images produites ailleurs, en particulier quand sont prises en considération les appartenances sociales des populations résidentes. On s'interroge donc ici sur les significations sociales de cette architecture produite par la prise en considération des revenus des ménages résidents de la région. Les différences intercommunales de niveau de vie sont-elles de simples révélateurs des structures sociales sous-jacentes ? Et dans ce cas, les différences intercommunales de niveau de vie à l'intérieur de chacun des types traduisent-elles les appartenances sociales des populations résidentes, mécaniquement transposables d'un échelon à l'autre, et d'un type à l'autre ?

### **2.1. Les composantes sociales des disparités intercommunales des niveaux de vie**

Parmi les indicateurs permettant de définir les composantes sociales des disparités intercommunales de niveaux de vie des ménages résidents, les catégories sociales des populations se sont d'emblée imposées dans la mesure où les liens relativement étroits entre niveau de revenu des ménages et niveau social sont incontournables. Il restait cependant à vérifier comment intervenaient ces indicateurs de structure sociale dans un contexte de relative rigidité des cadres sociaux et d'une faible plasticité des trajectoires professionnelles. On a en effet considéré que, dans une situation très éloignée du plein emploi, ces caractéristiques ne jouaient plus seules. Le spectre des indicateurs susceptibles d'expliquer les différences de niveaux de vie a été élargi aux caractéristiques de niveau d'activité et de formation des personnes actives, ainsi que de position par rapport à l'emploi et au type d'emploi. On a enfin supposé que certaines caractéristiques de contexte démographique étaient aussi de nature à jouer un rôle sur les niveaux moyens des revenus. Au terme d'une analyse exploratoire conduite sur un très vaste champ de variables, une vingtaine d'indicateurs<sup>2</sup> a été sélectionnée pour d'une part définir à l'échelon régional les composantes sociales des disparités intercommunales de profils des niveaux de vie des ménages résidents, et d'autre part expliquer à un échelon infra-régional la diversité des communes réunies dans chacun des types.

---

<sup>2</sup> *Catégories sociales de la personne de référence dans le ménage* : - Artisans - Professions intermédiaires - Cadres - Employés - Ouvriers - Retraités.

*Niveau d'activité et de formation* : - Activité masculine- Activité féminine - Chômage - Non-diplômés

*Types d'emploi* : - Salariés - Temps partiel - Intérimaires - Emplois aidés - CDD

*Démographie* : - < de 20 ans - Familles monoparentales - Ménages dont la personne de référence est étrangère

## 2.2. Des profils de revenus aux profils sociaux : la force des correspondances

A partir de cette sélection d'indicateurs, on a pu établir une correspondance entre les caractéristiques sociales des ménages résidants des différentes communes et leur appartenance aux différents types de profil de revenus (analyse discriminante, Encadré 5.2).

### Encadré 5.2 — Les principes de l'analyse factorielle discriminante

L'analyse factorielle discriminante définit une règle de passage entre l'ensemble des indicateurs sociaux décrivant les communes, et les sept types de distribution des ménages par classes de revenus. Elle détermine les principales dimensions (facteurs) permettant le mieux de différencier les groupes de communes au sens de leur niveau de vie lorsqu'elles sont décrites par les indicateurs sociaux. Une telle analyse permet, au regard des caractéristiques sociales des populations résidantes dans chaque commune, de calculer une probabilité que la commune appartienne à chacun des 7 types. Une commune est ensuite affectée au type auquel elle a la plus forte probabilité d'appartenir. Une telle analyse permet d'évaluer:

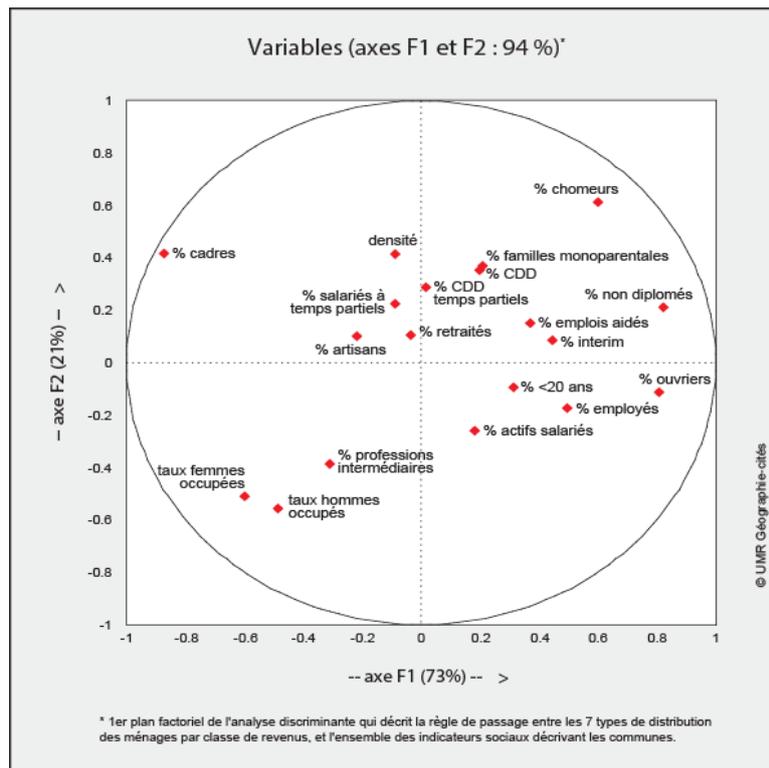
- *La significativité du modèle* par la part de la différenciation entre les classes expliquées par les indicateurs sociaux ainsi qu'une *validation de la correspondance* par confrontation sur l'ensemble des communes entre le type de distribution des revenus communaux défini *a priori* sur la base des données de revenus et le type de distribution des revenus communaux défini *a posteriori* sur la base des caractéristiques socio-économiques des communes.

- *Le pouvoir discriminant des caractéristiques socio-économiques des populations résidantes* pour différencier les communes selon leur type de répartition des ménages par classe de revenu ainsi que *les facteurs qui contribuent le plus aux différenciations entre les types de communes*.

- *Le type communal de distribution des revenus le plus probable a posteriori pour chaque commune*, au regard de ses caractéristiques socio-économiques, et d'après la relation globalement établie à l'échelle de l'Île-de-France.

A l'échelon de l'ensemble de l'Île-de-France, les indicateurs retenus ont un très fort pouvoir discriminant, les deux premières dimensions (facteurs) suffisent en effet à expliquer près de 93% des différences entre les différents types de communes. La grande force de discrimination du premier facteur (73% de la variance, Figure 5.2) rend compte avant tout du continuum des classes allant du type des communes spécialisées dans la résidence des ménages les plus aisés (type 1) à celui des communes spécialisées dans la résidence des ménages les plus pauvres (type 7). La structure de cette première dimension repose sur une combinaison de caractéristiques sociales qui déborde largement les seuls indicateurs de catégories sociales même si ces derniers en dessinent des lignes de force. Cette dimension oppose les proportions d'employés, d'ouvriers, de non diplômés et de chômeurs d'une part, à la proportion des cadres à laquelle se combinent les taux d'activité féminine et masculine. Avec certes une capacité explicative plus faible et donc une portée géographique un peu moins générale à l'échelon de l'ensemble de la région (21% de la variance interclasse), le deuxième facteur traduit avant tout l'inégal accès des populations résidantes au marché du travail. Elle oppose surtout les taux d'activité masculine et féminine au taux de chômage et secondairement aux proportions de cadres et de familles monoparentales. Ce deuxième facteur met bien en évidence les inégalités des contraintes que fait peser l'accès à l'emploi des populations résidantes sur les positions relatives des communes pour le revenu des ménages, selon qu'une part plus ou moins grande de celles-ci s'écarte du marché du travail où s'en trouve exclue.

**Figure 5.2** — Les principales dimensions des différences entre classes de profils communaux de niveaux de vie des ménages



**Tableau 5.2** — *Reclassement des types de distribution des revenus a priori vers les types de distribution a posteriori compte tenu des profils sociaux des communes*

Types "a priori" définis sur la base des profils des revenus des ménages	Types "a posteriori" définis d'après la structure sociale							Somme	Répartition des communes dans les types "a priori"
	Vers								
	"très aisé" (1)	"aisés" (2)	"cl. moyennes sup." (3)	"cl. moyennes inf." (4)	"profil mixte" (5)	"pauvre" (6)	"les plus pauvres" (7)		
De "très aisé" (1)	78,3	15,2	6,5					100	3,5
"aisés" (2)	15,9	51,8	19,4	3,5	9,4			100	13,1
"cl. moyennes sup." (3)	2,5	8,1	72,7	11,2	4,4	1,2		100	12,4
"cl. moyennes inf." (4)	0,5	1,9	20,2	64,5	1,3	11,6		100	51,6
"profil mixte" (5)	4,9	4,9	29,3	9,8	46,3	4,9		100	3,2
"pauvre" (6)			0,0	13,7	2,1	73,2	11,1	100	14,6
"les plus pauvres" (7)							100,0	100	1,6
Répartition des communes dans les types "a posteriori"	5,7	9,5	23,1	37,4	4,2	16,9	3,2	100	100

Il existe cependant des décalages entre les types de communes d'après les niveaux de vie de leurs ménages résidants (types *a priori*) et le type dont elles sont les plus proches d'après la règle établie sur la base d'un filtre social défini sur l'ensemble des communes par l'analyse discriminante (types *a posteriori*). Ces décalages sont résumés dans le Tableau 5.2. Les différents reclassements de communes soulignent la force du caractère continu des

différenciations intercommunales dans la mesure où ceux-ci s'opèrent en général au bénéfice de classes voisines. Ils éclairent aussi certains traits de l'hétérogénéité sociale de types communaux établis sur la seule base des profils de niveaux de vie des ménages. Quoiqu'il en soit, la description sociale des populations résidentes rend compte de la distribution des ménages par classes de revenus dans deux tiers des cas. Le tiers restant illustre la diversité des situations à l'intérieur de chaque classe, et confirme que, pour un grand nombre de classes et en particulier pour celles qui sont les moins éloignées du profil moyen régional, des modèles sociaux différents peuvent produire des profils communaux de niveaux de vie identiques.

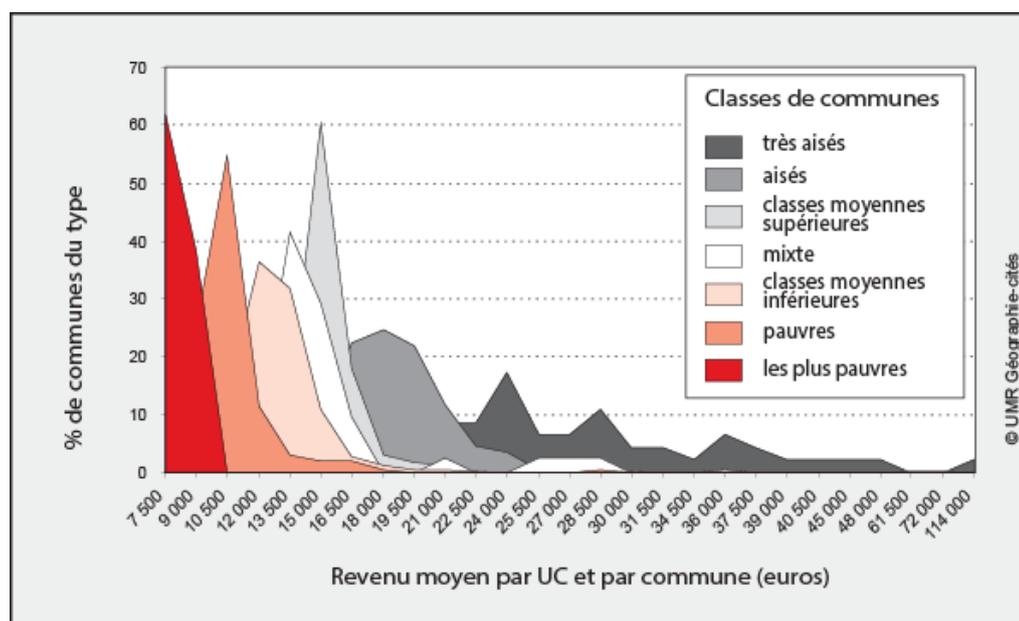
### **2.3. Aux fondements d'une diversité sociale des communes d'un même type**

A certaines nuances près, la force de la relation entre l'appartenance des communes à un type de profil de niveau de vie des ménages et la position de celles-ci sur un certain nombre d'indicateurs sociaux s'impose donc, sans gommer une diversité de situations à l'intérieur de chaque type, façonnée par autant de contextes locaux auxquels sont sensibles tant les résidents, que tous les acteurs de la vie collective. On peut tenter de les résumer par un indicateur synthétique mesurant pour chaque commune le revenu moyen par unité de consommation<sup>3</sup>. On note sans surprise (Figure 5.3) que, du type où sont fortement sur-représentés les ménages très aisés (type 1), au type où sont fortement sur-représentés les ménages les plus pauvres (type 7), les revenus moyens diminuent assez régulièrement, avec des dispersions différentes selon les classes : faibles pour les revenus faibles, fortes pour les revenus élevés.

---

<sup>3</sup> La moyenne, indicateur instable pour caractériser les distributions dissymétriques (comme le revenu), devient ici intéressant. En effet à l'intérieur de chacun des types de communes, les distributions des ménages par classes de revenus sont très proches. Le revenu moyen, à cause de sa variabilité, permet d'appréhender les différenciations entre les distributions d'un même type.

**Figure 5.3** — Distribution des revenus moyens par unité de consommation par commune selon le type de distribution des revenus des ménages résidents (UC)



Modifiant l'angle et l'échelon d'observation, on tente alors d'expliquer<sup>4</sup> de quelle manière ces variabilités *plus locales* du revenu moyen communal au sein de chaque type, par les caractéristiques sociales des ménages résidents. Il s'agit de voir si d'une part ces différences reposent sur les mêmes logiques que celles qui ont permis de décrire la diversité des types. Il convient de vérifier d'autre part si de telles différences peuvent être résumées par un modèle général ou si elles suivent des logiques sociales spécifiques. Pour chaque type de commune, l'hétérogénéité intercommunale des revenus a donc été mise en relation avec les caractéristiques sociales des populations résidentes (Tableau 5.3). Les modèles obtenus sont très illustratifs et explicatifs pour les deux classes aux spécialisations extrêmes (types 1 et 7). Ils le sont globalement moins pour les autres (de 41% pour le type 3, à 50% pour le type 6).

Il est tout d'abord remarquable que l'on ne retrouve pas dans l'explicitation des modèles la continuité qui prédominait jusqu'alors entre les différents types. En effet on observe que les variations intercommunales des revenus moyens correspondent à des logiques différentes de différenciation selon les types, chaque logique n'étant pas une « combinaison dérivée » de la logique associée au type dont il est le plus proche. Par exemple, tandis que les types d'emplois des actifs résidents et les caractéristiques démographiques des populations différencient souvent le plus les revenus moyens des communes spécialisées dans la résidence des ménages très aisés (type 1), les profils de revenus des communes spécialisées dans la résidence des ménages aisés (type 2) dépendent plus étroitement, mais non exclusivement, de celles des différentes catégories sociales.

A cet échelon infra-régional, dans un contexte de démultiplication des formes et des statuts du travail et de l'emploi et de forte modification des modèles économiques familiaux, ces modèles spécifiques montrent qu'il serait vain de vouloir aborder géographiquement la question des discriminations spatiales liées aux niveaux de vie des ménages par le biais des

<sup>4</sup> Les modèles explicatifs proposés ont été construits à l'aide de la méthode de la régression multiple. La distribution des revenus moyens est la variable dépendante que l'on cherche à ajuster à partir de l'ensemble des indicateurs socio-économiques sélectionnés et présentés en 2.1. En outre, les modèles finalement obtenus correspondent à un ajustement, non pas de la distribution des revenus moyens, mais de la distribution des logarithmes de ces revenus.

seules répartitions des catégories sociales. Si dans certains de ces modèles, les variables proprement sociales (au sens des catégories de la nomenclature PCS) interviennent peu ou pas, en revanche dans tous, certaines des autres variables jouent un rôle significatif. De plus, quand elles ont quelque capacité d'explication, les caractéristiques sociales et celles de l'emploi jouent dans un sens connu. En revanche, les variables démographiques interviennent dans des sens qui n'étaient pas toujours discernables *a priori*, en particulier dans l'explication des disparités intercommunales des revenus moyens des types de communes les « plus riches » et des types de communes soit « très moyennes », soit « pauvres ». De la même manière, il est à noter que selon les types et donc dans leurs associations avec d'autres caractéristiques, certaines variables peuvent avoir selon les cas un rôle favorable ou défavorable sur l'élévation du niveau de vie moyen des communes. C'est le cas par exemple de la *part des familles monoparentales* qui agit positivement sur le revenu dans la classe des communes très favorisées alors que dans les autres classes quand elle est significative, son intervention est toujours négative.

On a précédemment identifié certains recouvrements dans les correspondances entre les compositions sociales, économiques et démographiques des types, particulièrement pour ceux spécialisés dans la résidence des ménages en position intermédiaire. La relative hétérogénéité de la composition sociale des communes rassemblées dans chacun de ces types explique sans doute que les variations intra-classes du revenu moyen communal soient souvent un peu plus dépendantes des variations des niveaux d'activité et de formation, et des types d'emploi, que de celles de catégories sociales particulières.

Enfin, les enseignements tirés de ces modèles portent aussi sur les spécificités des combinaisons dans lesquelles elles s'inscrivent, comme par exemple celui de la classe des communes spécialisées dans la résidence de ménages pauvres (type 6) qui révèle une sensibilité particulière de celles-ci aux fluctuations sociales intercommunales. En effet des variations positives des parts *d'artisans*, *d'employés*, *d'ouvriers* et de *retraités* infléchissent à la baisse les *revenus moyens* communaux, en association avec le *taux de chômage*, la *part des moins de 20 ans* et celle des *familles monoparentales* interviennent dans le même sens. La *part des CDD à temps complet* est la seule variable indépendante qui joue positivement dans le modèle. Ce dernier semble combiner les ingrédients majeurs d'un modèle géographique de la « pauvreté ordinaire ».

**Tableau 5.3** — Modèles de régression multiple expliquant les disparités intercommunales du revenu moyen par unité de consommation, paramètres

Variables indépendantes et coefficients (*10 000)		Modèle pour chaque type de communes						
		"très aisé" (1)	"aisés" (2)	"cl. Moyennes civ." (3)	"cl. Moyennes inf." (4)	"profil mixte" (5)	"pauvre" (6)	"les plus nautrac" (7)
<b>Catégorie sociale</b>	Agriculteurs							
	Artisans		31				22	
	Professions intermédiaires	-71		12	-103			
	Cadres		21	32				
	Employés						-11	-85
	Ouvriers		-36				-15	-101
	Retraités				-24		-26	
<b>Niveau d'activité et de formation</b>	Taux d'activité masculin		173					
	Taux d'activité féminin			80	27			
	Taux de chômage	-319					-34	
	Taux de non-diplômés		-32	-35	-24	-99		
<b>Types d'emploi</b>	Salariés	-97	-44		-26			207
	Temps partiel							
	Intérimaires	-828		-297		-56		
	Emplois aidés			-239				
	CDD				-43			
<b>Démographie</b>	Moins de 20 ans				-32		-58	
	Familles monoparentales	100				-43	-19	
	Ménages pers réf étrangère	60						
<b>Constante</b>		6,5	3,2	5	5	5,4	5,4	3,9
<b>Coefficient de détermination (R2 %)</b>		80	46	41	45	49	50	89
Pr > F (‰)		1	1	1	1	1	1	1

Le tableau donne les valeurs pour les coefficients significativement différents de 0 dans l'équation linéaire exprimant le logarithme du revenu en fonction des différentes variables retenues. Leur rôle dans l'estimation du revenu moyen par UC se lit en relatif.

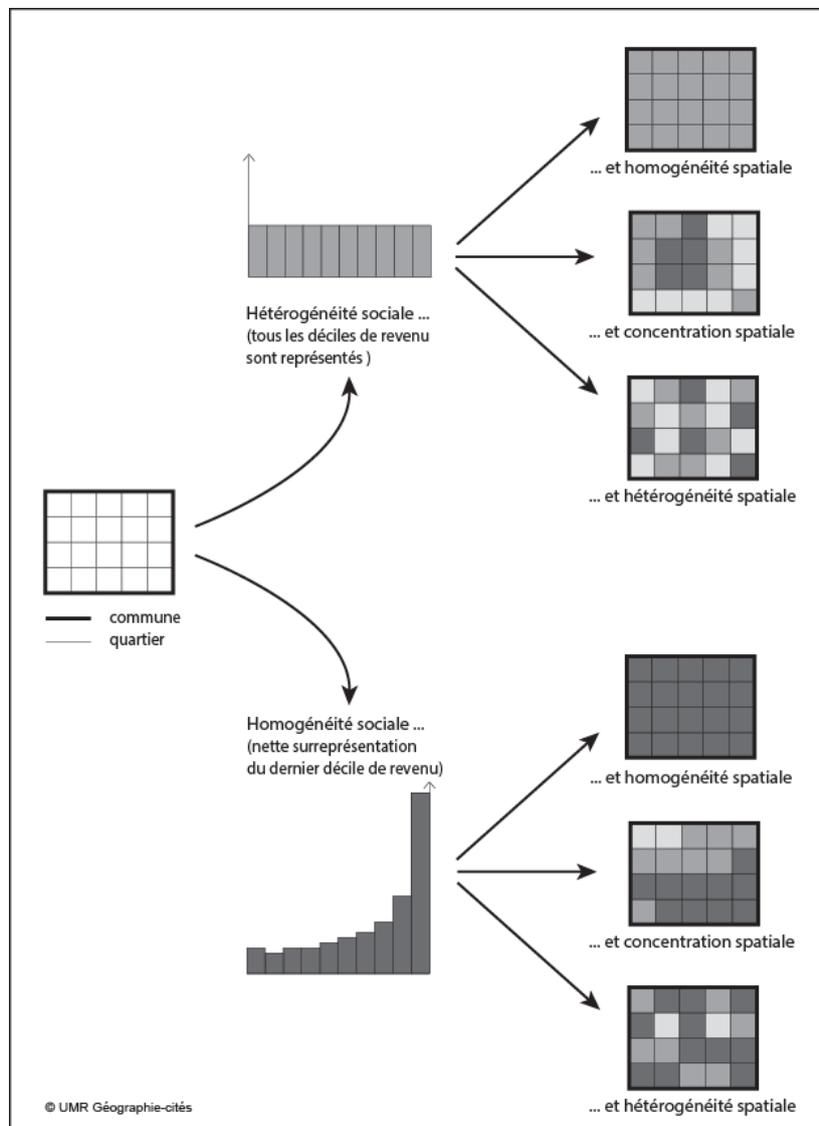
**Exemple de lecture:** pour une commune de type "très aisé" (1), une augmentation de 1 % du taux de chômage toutes choses égales par ailleurs conduirait en moyenne une baisse de 7 % de revenu moyen, ce qui s'exprime ici par une variation négative de -0.0319 du logarithme du revenu ( $0.07=1-10^{-0.0319}$ ). A titre d'exemple, pour un revenu par unité de consommation annuel moyen communal de 130 000 F, une augmentation de 1 % du taux de chômage irait dans le sens d'une diminution d'environ 9 000 F du revenu moyen communal.

Au total, ces modélisations permettent de désigner les facteurs porteurs d'inégalités de richesse tant à l'échelon de l'ensemble des communes de l'Ile-de-France en identifiant des facteurs macro-géographiques de la différence, qu'à l'échelon de communes aux profils relativement proches pour leur composition interne de revenus, en identifiant une variété de complexes de facteurs aux portés plus locales.

### 3. LES REVENUS DES MENAGES ET LA DIVERSITE SPATIALE À L'ÉCHELON INFRA -COMMUNAL

Limiter l'analyse à l'échelon communal reviendrait à occulter des disparités socio-spatiales qui ont une grande vigueur sur le terrain. Comment se dessinent ces disparités à l'échelon des quartiers ? Perturbent-elles significativement l'individualisation et la compacité de deux grands secteurs géographiques de richesse à l'ouest et de pauvreté au nord-est, identifiés à l'échelon communal ? Quel sens donner à ces marques locales de la diversité socio-spatiale et comment interpréter le rapport entre diversité spatiale et mixité sociale à cet échelon (Figure 5.4) ? Peut-on donner à ce dernier le même sens d'un bout à l'autre de l'agglomération, en son cœur et sur ses franges ?

**Figure 5.4** — Croisements de l'hétérogénéité sociale et de l'hétérogénéité spatiale aux échelons de la commune et du quartier

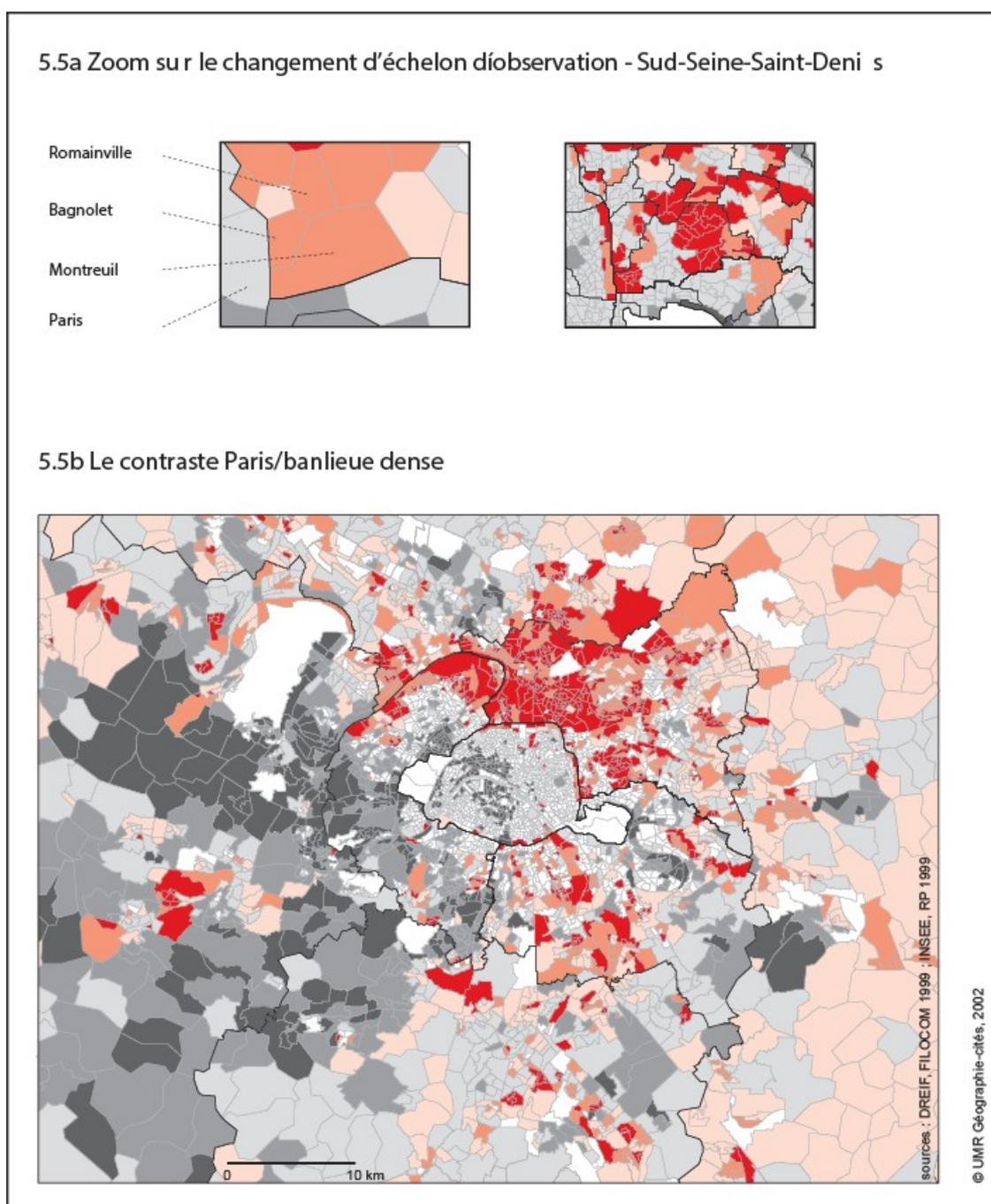


L'observation faite à l'échelon des quartiers-IRIS-2000<sup>5</sup> a porté sur Paris, la proche banlieue la plus densément urbanisée, et les centres urbains de la périphérie. Dans la suite le mot quartier renverra bien au quartier-IRIS-2000. Pour des raisons de confidentialité des données, l'étude n'a pu bénéficier d'un accès aux profils de revenus des ménages à cet échelon. Compte tenu des structures sociales des différents quartiers, on a donc défini pour chacun, le *type probable de répartition des ménages dans les différentes classes de revenus*, à partir du modèle de relation établi à l'échelon communal entre les sept types de profils communaux de distribution des ménages par classe de revenus et les structures sociales des communes (Encadré 5.2 et Figure 5.5).

---

<sup>5</sup> Quartiers IRIS 2000 INSEE : en 1999, le découpage en IRIS 2000, concerne théoriquement toutes les communes de plus de 4000 habitants qui ont été découpées en entités d'au moins 2000 habitants, en retenant la règle selon laquelle chaque commune est découpée en un nombre entier d'IRIS. Il n'existe donc pas d'IRIS trans-communaux. Dans les faits, la taille des IRIS résultant du découpage de communes varie assez largement dans une fourchette de quelques centaines à plusieurs milliers d'habitants. Pour la grande périphérie de l'Ile-de-France, seuls les centres urbains ont fait l'objet d'un découpage en quartiers IRIS 2000.

**Figure 5.5** — *Les disparités infra-communales des revenus des ménages*<sup>6</sup>



### 3.1. Paris mosaïque

A l'échelon des quartiers IRIS, Paris détient la plus grande diversité des formes de mixité socio-spatiale. Cette diversité prend plusieurs formes : elle se manifeste d'abord à l'intérieur des quartiers dans la mesure où le type de profil de quartier le plus diversifié pour les revenus des ménages, proche du profil moyen régional, est le plus fréquent ; elle se traduit aussi dans un éventail relativement large de voisinages entre quartiers. En effet, tous les types identifiés à l'échelon de l'Ile-de-France se retrouvent dans Paris intra muros (Figure 5.5).

<sup>6</sup> La légende est celle de la Figure 5.1

Alors qu'à l'échelon communal le territoire de la ville de Paris apparaissait partagé entre arrondissements spécialisés dans la résidence des ménages aisés et très aisés à l'ouest (types 1 et 2) et arrondissements proches du profil régional, donc non spécialisés au nord et à l'est (type 5), l'échelon infra-communal met en évidence une extension assez spectaculaire des aires sans spécialisation particulière. Avec ce vaste espace intermédiaire de quartiers dotés d'une grande diversité sociale interne, expression incontestable d'une mixité sociale dans les voisinages proches, Paris intra-muros apparaît donc très spécifique (type 5). Quelques facteurs expliquent de tels encastremements. Cette « mixité » parisienne micro-locale tient à la fois, au processus d'embourgeoisement de quartiers anciennement ouvriers de l'est et du nord, et à l'attrait exercé par Paris, comme par tous les cœurs des grandes métropoles, sur les vagues successives de nouveaux arrivants. Ces vagues renouvellent partiellement les populations des quartiers, et y maintiennent des centralités internes, ou en créent de nouvelles, liées à l'implantation des activités privilégiées par les nouveaux arrivants. Cette diversité sociale est aussi rendue possible par la diversité de l'offre de logements, elle-même typique d'un tissu urbain ancien et réelle, non seulement dans des quartiers traditionnellement perçus comme populaires ou socialement intermédiaires, mais également dans les « *beaux quartiers* », 6<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements notamment, où les prix immobiliers sont les plus élevés. De plus, à structure sociale comparable, la structure par âge intervient à son tour, une plus forte proportion de personnes âgées entraînant un niveau de revenu inférieur. Ainsi, aussi bourgeois qu'ils puissent paraître au passant, certains quartiers centraux abritent de nombreuses personnes âgées aux revenus déclarés relativement faibles et dont en outre, une proportion encore significative peut résider dans des immeubles soumis à la loi de 1948. Enfin, la présence au sein de tous les quartiers centraux, même bourgeois, de petits voire de très petits logements attire des populations qui, disposant de faibles revenus (étudiants, travailleurs étrangers...) souhaitent, au moins à titre transitoire, résider dans le centre, quitte à se satisfaire de logements exigus.

Cette évocation des facteurs jouant dans le sens d'un maintien d'une forte diversité sociale au sein d'un grand nombre de quartiers ne se veut pas exhaustive. Pour des analyses plus systématiques de ces facteurs, on pourra se reporter aux nombreux travaux qui ont exploré ces problématiques de l'habitat (par exemple SEGAUD, BONVALET, BRUN, 1998). En outre, une étude récente (ESPONDA, MARTINEZ, 2004) confirme cette forte diversité des revenus des ménages dans les quartiers d'une grande partie des arrondissements les plus bourgeois, tout en soulignant un biais lié à la composition du revenu fiscal déclaré : les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements se distingueraient davantage par l'importance du patrimoine, que par les revenus liés au travail. De ce fait les personnes âgées, par exemple, peuvent y disposer de faibles revenus tout en étant bien dotées en patrimoine défiscalisé. L'hétérogénéité interne des revenus de ces quartiers, au profil proche du profil moyen francilien, est alors parfaitement compatible avec leur caractère sociologiquement « bourgeois », ce qui renvoie aux relations relativement complexes établies à l'échelon des communes dans la 2<sup>e</sup> partie de ce chapitre, entre profils des revenus des ménages résidents et structures sociales communales.

Enfin, l'approche conduite à l'échelon infra-communal nuance fortement l'image très répandue d'un paysage « social » parisien fortement segmenté. A l'exception des quartiers marqués par la sur-représentation des ménages aux revenus moyens-inférieurs (type 4), tous les types de quartiers sont recensés à Paris et la présence des deux types extrêmes dans un même arrondissement est relativement fréquente (12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements). Cette hétérogénéité du territoire de la capitale tient, d'une part aux fronts d'embourgeoisement qui accompagnent la rénovation urbaine, et d'autre part au maintien sur le long terme de quartiers bien typés aux destins différents. Il en va ainsi par exemple de la Butte Montmartre, très tôt investie par les ménages aisés, et pourtant voisine du quartier de la Goutte d'Or, où se

succèdent depuis longtemps des populations différentes et toujours pauvres. Les arrondissements périphériques annoncent cependant la division sectorielle de la région qui s'épanouit en banlieue dense. Dans l'est et le nord, entre les Boulevards des Maréchaux et le périphérique, cette division est soulignée par un semis de quartiers spécialisés dans la résidence des ménages les plus pauvres associée à l'extension du parc des logements sociaux. Elle apparaît à l'ouest avec un ensemble de quartiers résidentiels aisés et très aisés qui, à proximité du Bois de Boulogne, ouvrent sur la banlieue la plus cossue toute proche. De leur côté, les quartiers les plus bourgeois du centre-ouest forment un ensemble compact et assez homogène qui concentre des ménages aisés et très aisés. Au total, l'ensemble, la « mosaïque sociale » des quartiers parisiens reste pourtant spatialement moins structurée que celle de la banlieue.

### **3.2. En banlieue dense, forte structuration spatiale des contrastes**

En effet, globalement, le changement d'échelle ne donne pas de la banlieue dense une image spatialement moins segmentée. Il tend plutôt à souligner les formes multiscalaires de cette segmentation.

Aux deux extrêmes de l'échelle sociale, l'échelon infra-communal introduit peu de diversité. Au sein des communes riches (type 2), la diversité introduite par le changement d'échelon d'observation reste dans des limites étroites, se bornant à l'inclusion de quartiers moins favorisés ou socialement plus hétérogènes, mais dans lesquels la présence des très riches est toujours significative, comme à Versailles par exemple. Cette « maîtrise de la mixité » est encore accentuée dans les communes les plus riches du type 1. Toutes proportions gardées, une hétérogénéité un peu plus grande apparaît au sein des communes pauvres. Certes dominants, les quartiers de résidence des catégories défavorisées (type 6), et très défavorisées (type 7) y jouxtent généralement des quartiers où les ménages aux revenus moyens inférieurs sont sur-représentés, ou bien des quartiers peu spécialisés comme c'est le cas par exemple à Montreuil, ou à Champigny. Cependant, cette diversité trouve vite ses limites puisque, dans les communes très spécialisées dans la résidence des ménages aux revenus les plus faibles (type 7), on ne repère aucun quartier favorisé. De plus, les communes pauvres de la proche banlieue nord (type 6), regroupées dans un même voisinage connaissent le degré d'homogénéité interne le plus élevé. Les communes spécialisées dans la résidence de ménages des classes moyennes et supérieures sont celles qui supportent en général la plus grande hétérogénéité, bien que les différents types de quartiers ne s'y distribuent pas au hasard ; souvent, les quartiers qui se ressemblent ont tendance à être regroupés.

En banlieue dense les segmentations les plus vives de l'espace résidentiel infra communal reposent donc sur l'exclusion spatiale des quartiers des types extrêmes au sein des mêmes communes. Au-delà de ces situations extrêmes, les territoires communaux sont construits sur des palettes de quartiers suffisamment larges pour que les contacts entre quartiers socialement différents ne soient pas aussi exceptionnels.

L'échelon communal a laissé entrevoir l'existence en banlieue de vastes zones continues dans lesquelles les communes sont apparues spécialisées dans la résidence des ménages aux distributions de revenus proches du profil moyen régional. Ces zones (communes des types 3, 4) forment de véritables espaces de transition entre situations extrêmes. A l'échelon des quartiers, la portée de tels espaces est moindre. Certes, les quartiers qui relèvent de ces deux types jouent, à leur échelon, le même rôle de zone transition que celui noté à l'échelon supérieur, mais ces zones se réduisent alors le plus souvent à de minces filets ou à quelques lambeaux séparant des petits pôles locaux infra-communaux, favorisés ou défavorisés, qui étaient masqués à l'échelon communal, comme dans la moitié est de la Seine-Saint-Denis et

dans la partie attenante de la Seine-et-Marne, dans les communes de type spécialisé dans la résidence de ménages aux revenus moyens inférieurs du Val-de-Marne et enfin, autour d'Evry.

Dans cette couronne de la banlieue dense, les contacts se font donc plus brutaux quand on passe de l'échelon des communes à celui des quartiers, ce qui est un peu à l'inverse de ce qui se passe à Paris. Ainsi, de grandes ruptures socio-spatiales traversent les communes classées dans le type 5. En effet, pour le plus grand nombre de ces dernières, le profil communal résultait de la juxtaposition de quartiers aux profils de revenus suffisamment différents pour qu'ils se retrouvent ici dissociés. De plus, en banlieue dense, de telles lignes de contact frontal transcendant les limites communales ne sont donc pas rares, comme par exemple à Asnières, Colombes, ou Villemomble.

L'échelon des quartiers dévoile aussi l'existence de structurations intercommunales de proximité. Ainsi, de nombreuses poches de pauvreté se sont construites à cheval sur les frontières communales. Elles correspondent souvent à des périphéries de commune, demeurées vacantes jusqu'aux années 60, et parfois mal reliées au reste du tissu urbain, et sur lesquelles on aura souvent édifié un seul grand ensemble de logements sociaux. Dans la majorité des cas, ces marges sont faites d'un agrégat de quartiers disparates qui ont en commun d'être plus défavorisés que leur environnement. Leur hétérogénéité interne peut provenir du bâti, issu de séries d'opérations immobilières réalisées à des époques différentes, et suivant des formes architecturales souvent variées. Elle peut correspondre à la destination des logements, sociaux ou pas, au statut des occupants, copropriétaires, locataires ou sous-locataires ou encore, au mode de gestion, privé ou public, etc. La combinaison de ces composantes d'hétérogénéité engendre des situations locales relativement disparates, qui n'en partagent pas moins très souvent un large éventail de tensions, souvent amplifiées par une gestion d'ensemble médiocre liée à des coordinations insuffisantes d'une part, et par le regard extérieur en général négatif porté sur elles d'autre part. Symétriquement et toujours aux limites de communes voisines on trouve des poches de quartiers très favorisés. Moins fréquentes que les poches intercommunales de pauvreté, ces polarisations locales se sont en général construites autour d'un lieu particulièrement attractif tels par exemple, le Lac d'Enghien ou encore, le Bois de Vincennes, les bords de Marne, le parc de Sceaux. Dans de telles configurations, le bâti est souvent à la fois plus cher et plus ancien que celui du voisinage. Les franges externes de ces isolats, localement très valorisés, ne sont pas à l'abri de tensions réelles.

Enfin, la prise en considération de l'échelon du quartier conforte la logique sectorielle de la division socio-spatiale de la banlieue dense. L'image d'un secteur occidental où se concentrent les catégories les plus favorisées est renforcée à l'échelon infra-communal. Les quartiers les plus riches (type 1) sont très sur-représentés dans tout le secteur, le débordant même. Le secteur nord des communes les plus défavorisées pour les revenus des ménages résidants apparaît beaucoup plus monolithique, et plus étendu, à l'échelon des quartiers. En proche banlieue nord, les quartiers défavorisés occupent l'essentiel de la zone des communes les plus défavorisées (type 7). Ils sont omniprésents sur ses marges, empiétant ainsi sur les communes voisines. De plus, les deux types de quartiers socialement les plus opposés (types 1 et 7) peuvent être voisins de part et d'autre d'une limite communale, engendrant alors des contacts particulièrement brutaux, comme par exemple, en bordure occidentale de la Seine-Saint-Denis. Au total, le modèle sectoriel mis en évidence à l'échelon communal est donc non seulement confirmé mais conforté par une analyse conduite à l'échelon du quartier.

## CONCLUSION

En abordant à l'échelon communal, la question des inégalités socio-spatiales à travers les disparités territoriales de la richesse des ménages et plus spécialement, de leur niveau de vie, on a retrouvé les grands traits de l'architecture régionale, souvent soulignés à propos des répartitions des différentes catégories sociales de population en Ile-de-France. Cependant, sur deux plans au moins cette étude est allée au-delà. L'analyse des relations entre disparités intercommunales des revenus des ménages résidants et caractéristiques sociales de ces derniers a d'une part montré comment, à l'échelon intercommunal, les disparités territoriales se tissent dans la dépendance des inégalités socio-spatiales. On a pu vérifier d'autre part que, à cet échelon, une certaine diversité des modèles sociaux communaux était compatible avec un même modèle de répartition de revenus. Sans remettre en cause les schémas acquis, cette exploration d'interface a ouvert la voie à de nouveaux regards sur les catégorisations sociales et partant, sur certaines des bases de la segmentation l'espace métropolitain. Un second aspect de cette recherche a concerné les effets de changement de niveau d'observation, passant de la commune au quartier-IRIS, sur les lectures faites des segmentations de l'espace francilien liées aux différences de niveaux de vie des populations. On a alors pu aller au-delà de la restitution incontournable des grands secteurs géographiques de la polarisation sociale de l'espace métropolitain, que souligne à son tour l'analyse réalisée à l'échelon des quartiers. Par cette dernière, on a mis en lumière, dans l'expression de la diversité sociale, certaines formes très locales d'opposition Paris-banlieue mal cernées jusqu'ici. On a aussi saisi la finesse et la complexité des mosaïques locales qui modèlent les espaces de voisinage, parfois horizons de vie, et toujours territoires appelant une gestion bien particulière. On pourra rétorquer que ces formes ont des portées spatiales limitées. Outre que la gestion des voisinages implique qu'on leur porte beaucoup plus d'attention, celles-ci retiennent l'attention pour au moins une autre raison : sur certains secteurs ou segments, elles contribuent parfois à souligner, voire à amplifier, la brutalité de ruptures territoriales inscrites dans l'ossature d'ensemble de la région.

## RÉFÉRENCES

- ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris, Odile Jacob, 349 p.
- BASSAND M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*. Lausanne, PPUR, 245 p.
- BECKOUCHE P., 1992, « Une région parisienne à deux vitesses : l'accroissement des disparités sociales dans l'Ile-de-France des années » 1980, *STRATES* n°7, p.85-103
- BEHAR D., DAVEZIES L., KORSU E., 1999, *Les déséquilibres territoriaux en Ile-de-France et les mécanismes publics de régulation, inégalités socio-spatiales et politiques publiques de redistribution, éléments d'analyse*. Rapport pour la Préfecture d'Ile-de-France, 52 p.
- BERGER M., 2004, *Les périurbains de Paris, de la ville dense à la métropole éclatée*. Paris, Editions du CNRS, Collection Espaces et milieux, 317 p.
- BONVALET C., BRUN J., SEGAUD M., 2000, *Logement et habitat : bibliographie commentée*. Paris, La Documentation française, 251 p.
- CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale ». *Revue Française de Sociologie*. Vol 11, n°1, 3-33.
- DEBRAS B., 1998, « Niveaux de vie en Ile-de-France : accentuation des contrastes ». *Ile-de-France à la page*, n° 162.
- ESPONDA M., MARTINEZ C., 2004, « A Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes ». INSEE, *L'Ile-de-France à la page*, n° 240/8, 1-4.

- FLEURBAEY M., MARTINEZ M., VERGER D., 1997, « Mesurer la pauvreté », *Économie et statistique*, n° 308-309, p. 21-33.
- FRANÇOIS J.-C., MATHIAN H., RIBARDIERE A. SAINT-JULIEN TH., 2004, *Riches et pauvres en Ile-de-France*. Paris DREIF, 160 p.
- GAUDIN J.P., GENESTIER PH., RIOU Fr. 1995, *La ségrégation, aux sources d'une catégorie du raisonnement*. MELT, Recherche n° 69, 93 p.
- IAURIF, INSEE, 2001, *Atlas des franciliens*, 3 vol., (2<sup>e</sup> édition)
- INSEE., 2001, « Une approche de la pauvreté en Ile-de-France ». *Ile-de-France à la page*, n° 195, 1-6.
- LELEVRIER C. & alii, 1994, *Quartiers d'habitat social en Ile-de-France*, IAURIF, 120 p.
- MANSUY M., MARPSAT M., 1991, *Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain*, INSEE, 115 p.
- MARTENS A., VERVAEKE M (coord.), 1997, *La polarisation sociale dans les villes européennes*. Paris, Anthropos, 304 p.
- MARTIN-HOUSSART G., TABARD N., 2002, *Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands*. In *INSEE, France portrait social de la France*, Ed. 2002-2003, 123-139.
- PRETECEILLE E., 1995, *Division sociale de l'espace et globalisation : Le cas de la métropole parisienne. Sociétés contemporaines*, n° 22-23, 33-67.
- PRETECEILLE E., 2003, *La division sociale de l'espace francilien*. DREIF, rapport de recherche, 145 p.
- RHEIN C., 2000, « Structures sociales en Ile-de-France », in PUMAIN D., MATTEI M.F. (dir.), *Données Urbaines 3*, 211-224.
- RHEIN C., 1998, « Couches sociales et structures des ménages : le cas du grand Paris », *Revue de Géographie de Lyon*, n°73, p. 83-91
- RIBARDIERE A., 2004, « Les territoires de la politique de la ville et leur environnement : une approche spatiale de la précarité sociale », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 1, 31-44.
- SAGOT, M., 2001, *Les évolutions récentes des inégalités en Ile-de-France*. in *Mixité sociale et ségrégation : les réalités d'hier et d'aujourd'hui et les actions publiques*. Paris, IAURIF, 70 p.
- SEGAUD M., BONVALET C., BRUN J. (éditeurs), 1998, *Logement et Habitat. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, 412 p.
- SOULIGNAC F., 1993, *La banlieue parisienne: cent cinquante ans de transformations*, La Documentation française, 217p.
- TABARD N., 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n°270, 1-10.
- TABARD N., 1993, *Représentation socio-économique du territoire, typologie des quartiers et des communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, INSEE, 203 p.
- TABARD N., MARTIN-HOUSSART G., 2002, *Représentation socio-économique du territoire : typologie des communes et des quartiers selon la profession et l'activité économique de leurs habitants –France métropolitaine, recensement de 1999*. Document de travail INSEE, F0208.